

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

730 € par participant

Soit 876 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Professionnels du secteur de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences dans le domaine de la gestion des baux commerciaux

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- **Maîtriser** les techniques de négociation et de rédaction des baux commerciaux
- **Identifier** les clauses appropriées et annexes obligatoires et les intégrer dans sa pratique
- **Limiter** les risques liés à la rédaction de clauses sensibles
- **Prendre** en compte les apports des dernières réformes législatives

**PROGRAMME****JOURNÉE 1**

- Le champ d'application du statut
- La naissance de la vie du bail
- Le renouvellement du bail
- Les aspects procéduraux

JOURNÉE 2

- La sous-location
- La location gérance
- La cession de bail
- Bail et procédures collectives
- La vente de l'immeuble loué
- Bail commercial et copropriété
- Bail et centres commerciaux
- Le bail commercial et ses annexes



**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPF**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

